



CRÉATION DE SENTIERS

OBJET DE L'AIDE

Création *ex-nihilo* d'un sentier lors de la mise en place d'un itinéraire de randonnée pédestre, équestre ou VTT, ou réhabilitation d'un itinéraire existant, avec pour objectif la mise en conformité de l'itinéraire avec les critères techniques d'éligibilité au PDIPR.

Cette subvention concerne uniquement les itinéraires qui ne sont pas inscrits au PDIPR.

BÉNÉFICIAIRES

Commune ou structure intercommunale détenant la compétence randonnée.

NATURE DES ACTIONS ÉLIGIBLES

- ✓ Débroussaillage et élagage
- ✓ Fourniture et pose de balisage *
- ✓ Fourniture et pose de signalétique directionnelle (poteaux, bagues et lames) *
- ✓ Fourniture et pose de panneaux de départ et de panneaux d'accueil *
- ✓ Terrassement de l'assise du sentier
- ✓ Réfection de murettes ou de marches
- ✓ Tronçonnage d'arbres tombés
- ✓ Mise en place d'équipements de sécurité (rambardes, passerelles, chicanes...)

* Sous condition de respect de la Charte Départementale de Randonnée.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- x Oui : matériaux et main d'œuvre
- x Non : outillage

TAUX D'INTERVENTION

Maîtrise d'ouvrage	Montant plafond HT des dépenses subventionnables	Taux d'intervention maximal
Communale	15 000 €	30 %
Intercommunale	35 000 €	40 %

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention devra être composé d'un ensemble de pièces techniques et administratives (voir fiche « Liste des pièces générales ») ainsi que des pièces spécifiques suivantes :

- cartographie au 1/25 000^{ème} de l'itinéraire concerné par la demande faisant apparaître le tracé de l'itinéraire, l'emplacement des travaux d'aménagement à réaliser et les points d'implantation de la signalétique (si la demande concerne plusieurs itinéraires, fournir une carte globale de situation et une carte détaillée par itinéraire) ;
- maquettes de la signalétique directionnelle (bagues et lames), des panneaux de départ et des panneaux d'accueil, le cas échéant : à fournir ultérieurement par courriel ou par courrier postal, préalablement à la signature du BAT (bon à tirer) auprès du fabricant.